



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 8026

du 19/03/2021

Covid-19 - Décisions du Comité de concertation (CODECO) du 19 mars 2021

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n° 7999 et 8006

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 22/03/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	La présente circulaire expose les décisions du CODECO du 19 mars 2021 ayant une incidence sur l'organisation de la vie scolaire en contexte de pandémie.
-----------------------	--

Mots-clés	Coronavirus / covid 19 / vie scolaire
-----------	---------------------------------------

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire ordinaire Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres techniques
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Primaire spécialisé Internats secondaire ordinaire Secondaire spécialisé Internats prim. ou sec. spécialisé

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	DGEO	0800/20.000 info.dgeo@cfwb.be
Personnels de WBE	DGPEOFWB	0800/20 000 (n° vert) info.coronavirus@w-b-e.be
Personnels de l'enseignement subventionné	DGPE	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Ces derniers jours, la situation sanitaire s'est dégradée de façon significative.

De manière générale, même si les courbes ne sont pas encore exponentielles, les contaminations augmentent sans cesse, de même que les hospitalisations (surtout dans les unités de soins intensifs) et le taux de positivité. Ces augmentations sont selon toute vraisemblance liées à la part désormais dominante du variant britannique, plus virulent, dans les contaminations. Heureusement, les indicateurs concernant les décès restent pour l'instant favorables.

En miroir de ces évolutions, le nombre de contaminations et de clusters progresse également dans nos écoles. Selon les derniers chiffres de l'ONE, la croissance est très marquée dans l'enseignement fondamental et moindre dans l'enseignement secondaire et chez les membres du personnel.

De l'avis du Commissaire Corona, ces tendances ne sont pas inattendues, puisqu'après chaque période de vacances (qui correspondent généralement à un ralentissement des activités professionnelles et de la mobilité), nous constatons une augmentation progressive qui reflète une circulation plus élevée du virus dans la société. D'autre part, on observe une importante augmentation du testing, principalement dans le fondamental en lien avec les nouveaux protocoles de tracing et une surveillance accrue des collectivités scolaires.

Il est à noter que malgré cet élargissement du testing, l'incidence chez les 0-9 ans reste par exemple plus basse que dans les autres groupes d'âge.

Toujours selon l'analyse du Commissaire Corona, les infections sont beaucoup plus souvent asymptomatiques chez les enfants. Or les personnes asymptomatiques jouent un rôle moindre dans la propagation du virus que les symptomatiques.

Il me semble important de souligner ces éléments au regard des informations parfois contradictoires qui ont circulé dans la presse et sur les réseaux sociaux ces derniers jours.

Cela n'enlève toutefois rien à la nécessité de redoubler de prudence dans la perspective de contribuer à la maîtrise de la dynamique épidémique et de créer les conditions les plus favorables possibles pour la reprise en présentiel de toutes et tous le 19 avril prochain.

Dans ce contexte, le Comité de concertation a décidé ce vendredi 19 mars de :

- Reporter au 19 avril la rentrée à 100% en présentiel des élèves du 2<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire ;
- Imposer, à partir du mercredi 24 mars et jusqu'au vendredi 2 avril, le port du masque buccal par les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> primaire pour toutes les activités en intérieur lorsque la distance physique ne peut être respectée. L'obligation du port du masque peut toutefois être levée pour les élèves en situation de handicap, étant dans l'impossibilité de porter un masque ou si l'état médical de l'élève l'impose

Je regrette sincèrement que ces dispositions doivent être prises vu les contraintes qu'elles vont une nouvelle fois faire peser sur vos équipes et sur les élèves.

Le CODECO a par ailleurs invité les trois Ministres de l'Éducation du pays à lui présenter, en concertation avec les experts sanitaires, un plan permettant d'assurer une meilleure maîtrise de la circulation du virus en milieu scolaire pour ce lundi 22 mars. Il va de soi que je consulterai au préalable les acteurs institutionnels de l'enseignement sur ce plan et que je vous reviendrai à ce sujet dans la foulée.

Pour votre parfaite information, je demanderai dans ce plan de considérer les enseignants comme prioritaires dans la stratégie de vaccination, en commençant par ceux qui ont les contacts les plus étroits avec leurs élèves. Sachez que cette demande a d'ailleurs déjà été portée à diverses reprises vers les autorités compétentes, notamment via un courrier commun des trois Ministres de l'Éducation.

Dans l'attente, il convient plus que jamais de veiller au plus strict respect des mesures déjà en vigueur.

En vous remerciant pour votre travail et votre engagement au bénéfice de la société, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Caroline DESIR**